Ville de Lausanne
Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication DETEC
Office fédéral de la communication
OFCOM
3003 Berne

dossier traité par C. Lambert
notre réf. CLT/mm – A.1/2024/15 - rp
votre réf.

Lausanne, le 22 janvier 2024

**Procédure de consultation : Modification de l'ordonnance sur les télécommunications (renforcement des réseaux de radiocommunication mobile contre les perturbations de l'approvisionnement en électricité)**

Madame, Monsieur,

Suite à un examen minutieux de la modification de l'Ordonnance sur les services de télécommunications (OST), la Municipalité de Lausanne ne formule aucune objection à ces changements. Bien au contraire, cette démarche est accueillie favorablement.

Bien que la mise à jour puisse entraîner des coûts initiaux pour les fournisseurs de services de télécommunications et possiblement pour les utilisateurs, les avantages à long terme sont évidents pour ce qui touche la sûreté, la solidité et la fiabilité des infrastructures de télécommunication. Ces facteurs sont vitaux pour répondre efficacement aux exigences de l'ère numérique actuelle.

La Ville de Lausanne considère que ces modifications représentent un pas en avant important pour assurer une infrastructure de communication robuste et sécurisée. C'est un investissement stratégique pour l'avenir, garantissant une meilleure préparation aux situations d'urgence et améliorant la qualité de service pour tous les usagers.

En conclusion, dans le cadre de la procédure de mise en consultation, la Municipalité de Lausanne n'a pas de remarques particulières à formuler. Nous sommes fermement convaincus que ces changements, qui renforcent non seulement l'aspect sécuritaire mais aussi la résilience des réseaux, seront dans l'intérêt à long terme de l'ensemble de la population et bénéficieront à la société dans sa globalité.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : Rapport avec résumé des articles

Secrétariat municipal
place de la Palud 2 – case postale 6904 – 1001 Lausanne
municipalite@lausanne.ch